

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n°492

SÉANCE du 10 MARS 2021

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire Michel MATHISSART

Date de convocation : 04/03/2021

Date d'affichage : 08/03/2021

Étaient présents :

AUCHART Ernest, BERTEIN Gabriel, BERTOUT Sébastien, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CANLER Philippe, CARTON Philippe, COTTEL Jean-Jacques, DISTINGHIN Jean-Marie, DREMAUX Ingrid, DROMART Evelyne, DUPOND Cédric, LEBLANC Jean-Paul, LECORNET Claude, LESAGE Jean-Guy, LIBESSART Catherine, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, POULAIN Eric, PUCHOIS Jean-Pierre, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEAU Philippe, SEROUX Michel, SIMON Françoise, VAN CAENEGHEM Romain.

Absents excusés / Pouvoirs :

ANSART Pierre donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, BLONDEL Michel donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, CAYET Alain donne pouvoir à DIDIER Michel, DEGAUQUIER Olivier donne pouvoir à CAILLIEREZ Charline, DERUY Isabelle, DESAILLY Jean-Michel, DESFACHELLE Nicolas donne pouvoir à MATHISSART Michel, DUE Gérard donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, FERET Claude, FLAHAUT Michel, GHEERBRANT Nathalie donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, GUILLEMANT Pierre, LEBAS Léon donne pouvoir à BERTEIN Gabriel, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à PUCHOIS Jean-Pierre, LEVIS Jean-Claude, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à LESAGE Jean-Guy, NORMAND Arnold donne pouvoir à MATHISSART Michel, SKOWRON Richard donne pouvoir à AUCHART Ernest, TABARY Daniel, TILLARD Jean-Luc donne pouvoir à PLU Jean-Claude, VAN GHELDER Alain.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 28
- Votants : 41
- Pouvoirs : 13

Vote :

- Pour : 41
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

— • —

Monsieur le 1^{er} Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les alinéas 2 et 3 de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de

la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 1221-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission sont fixés par décret ».

L'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales rends applicable aux EPCI les dispositions de l'article L 2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres et de l'établissement public de coopération intercommunale ».

L'article D 2312-3 créé par Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article 1), complété par le II de l'article 13 de la LPFP du 22 janvier 2018, définit le contenu du rapport du DOB.

Il vous est donc proposé après en avoir débattu :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'année 2021, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.



Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota

Françoise ROSSIGNOL

I - BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2020

A - La gestion et la communication

Actions en cours

- Mise en place des Comités Syndicaux et réunion de bureau. *Nombre de réunions de Comité Syndical : 2 ; de réunion de Bureau : 1*
- Poursuite des travaux des commissions de suivi et pour la révision. *Nombre de réunions : 26*
- Management des réseaux sociaux et du site institutionnel du Syndicat. Mise en place d'un groupe « Bureau » sur WhatsApp

B – L'état d'avancement des missions

Actions terminées

- Renouvellement de l'instance syndicale
- Présentation à la Fédération Nationale des SCoT d'une candidature pour recevoir les Rencontres Nationales des SCoT (à déposer de nouveau pour 2023)
- Séminaire d'appropriation du SCoT suite au renouvellement de l'instance
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple. *Nombre de dossiers traités : 7*
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (pour passage en CDAC). *Nombre de dossiers traités : 2*
- Instruction des dossiers relatifs à la ressource en eau (SAGE). *Nombre de dossier : 3*
- Instruction des dossiers sollicitant des avis en qualité de Personne Publique Associée (SRADDET, PLUi, ...). *Nombre de dossier : 2*
- Instruction des dossiers de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (pour passage en CDPENAF). *Nombre de dossiers : 35*
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations avec les EPCI et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents

Actions en cours

- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations avec les EPCI et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents.

- Travail collaboratif étroit et rôle facilitateur entre les EPCI, la DDIM, les chambres consulaires et bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement
- 1^{ère} vice-présidence à la Fédération Nationale des SCoT - Suivi des dossiers politiques et techniques « nationaux ».
- Membre du Comité de Pilotage de l'étude suivi et mise en œuvre du SCoT menée par la Fédération Nationale des SCoT
- Création d'un lieu d'échange autour des Plans Alimentaires Territoriaux en cours dans les EPCI

II – LES ORIENTATIONS 2021

A – Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCoT soit de plus en plus un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux besoins des collectivités
- Permettre les consultations et les partenariats les plus larges possibles pour faire remonter les besoins du terrain, consulter les Maires et les Présidents des EPCI, prendre en compte leurs attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs
- Renforcer le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat : mise à disposition de toutes les collectivités, par le biais du SIG de données, d'analyses, de cartes et de statistiques

B – Objectifs de gestion

- Optimiser le montant des participations demandées aux EPCI ;
- Maintenir les effectifs au niveau de l'année 2020 soit 4 postes occupés et 1 à pourvoir.

C – Plan d'actions 2021

L'exercice 2021 sera marqué notamment par la mise en place de la mise en œuvre du SCoT et l'engagement d'études (internes – ressources en eau, les méthaniseurs sur le territoire)

- Évaluation du SCoT
Nous sommes parties prenantes dans une étude menée par la Fédération Nationale des SCoT portant sur la mise en œuvre des SCoT. L'objectif étant de mettre à disposition de ces membres une méthodologie, des outils, un observatoire, un vivier d'entraide entre SCoT

- **Mise en place d'un observatoire pour exploiter les données d'occupation des sols ainsi que les données statistiques nationales**

Un travail a commencé dès la fin de l'année 2020, avec l'étude d'une proposition, faite par le cabinet EAU, d'un outil au service de la donnée et des territoires pour l'analyse, la réflexion stratégique, le suivi et l'évaluation des projets. Cet outil, présenté lors du Bureau du 27 janvier dernier a retenu toute l'attention des élus. Une présentation aux techniciens des trois EPCI, faite courant février, a confirmé l'intérêt d'une telle solution pour l'évaluation du SCoT, mais aussi pour les techniciens des EPCI. C'est pour cela que le Bureau a décidé de mettre à leur disposition, sans contrepartie financière, des accès partagés. Ce sera l'outil idéal pour mener à bien la mise en œuvre de notre document.
- **Mise à jour des données d'occupation des sols**

Par l'actualisation des cartographies acquises durant le précédent mandat (cartes 2011-2015)
- **Mutualisation avec le Conseil de Développement ARRAS PAYS d'ARTOIS**

Comme vous le savez, le Scota, entretient des liens particuliers avec le Conseil de Développement ARRAS PAYS d'ARTOIS. Depuis 2018, nous mettons à disposition de l'association, à titre gratuit, un bureau ainsi que du matériel informatique nécessaire à son bon fonctionnement. A la demande de son Président, nous allons étudier la faisabilité d'une mise à disposition d'un agent. Ce projet sera présenté au comité syndical dès lors que les conditions de réalisation seront fixées.
- **Mutualisation avec la Communauté Urbaine d'ARRAS**

Dans le cadre de nos études, nous avons parfois des cartographies issues de Systèmes d'Information Géographique. Afin de répondre à ces besoins, et sans pour autant trop investir en moyens humain et financier, il est envisagé de porter une réflexion sur la mise en place d'une mutualisation avec le service SIG de la CUA. Ce projet sera présenté au comité syndical dès lors que les conditions de réalisation seront fixées.

En 2021, le syndicat mixte devra également poursuivre ses missions ordinaires : suivre et traiter les différents dossiers d'urbanismes (SAGE, CDAC, CDPENAF) tout en travaillant sur la mise en place d'outils d'animation à destination des Vice-présidents et des groupes de travail qui seront constitués avant la fin du premier semestre.

III – EXECUTION DU BUDGET 2020 ET PREVISIONS 2021

A – Compte administratif 2020 (prévisionnel)

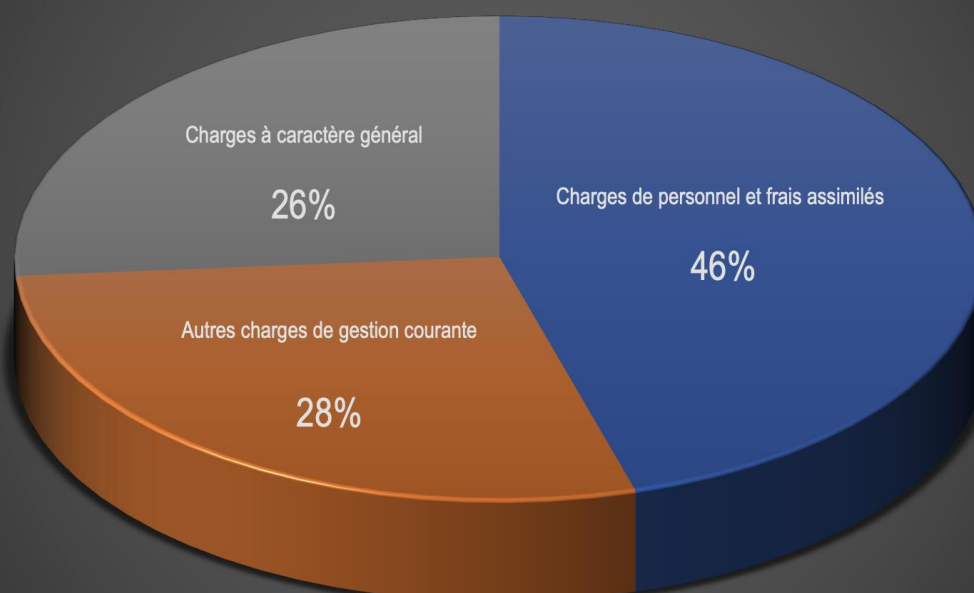
Le budget 2020 a été voté pour un montant total de 834 036 € en section de fonctionnement et 246 273 € en section d'investissement.

1 – Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2020	Prévision CA 2020
011	Charges à caractère général	401 592	87 390
012	Charges de personnel	226 970	151 418
65	Autres charges de gestion courante	119 565	94 129
Total dépenses réelles		748 127	332 937
042	Dotations aux amortissements	85 909	85 906
Total dépenses d'ordre		85 909	85 906
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		834 036	418 843

**Pré-CA 2020 - Représentation des charges de fonctionnement
hors amortissements**

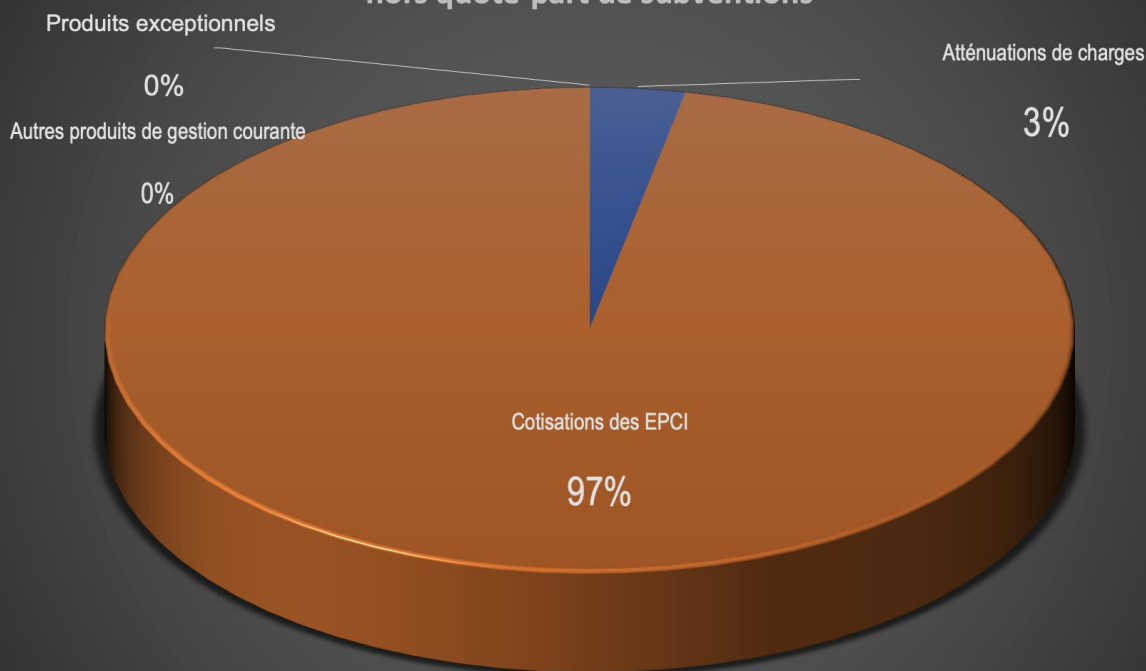


Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en deçà des prévisions budgétaires. Cela s'explique notamment, pour le chapitre 65, à la non-réalisation, entre autres, des dépenses liées aux rencontres nationales des SCoT qui n'ont pu, du fait de la pandémie, se faire. Pour le chapitre charges de personnel et frais assimilés, il était prévu un recrutement en 2020 qui ne s'est pas réalisé. Quant au chapitre 011, les charges à caractère général, il était prévu une réalisation de l'ordre de 130 K€. Le contexte particulier de 2020 nous a également « contraint à faire économies ». Économies qui sont, en réalité, des prévisions de dépenses qui n'ont pu être réalisées (études, etc.).

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2020	Prévision CA 2020
74	Dotations et participations	408 524	408 524
75	Autres produits de gestion courante	0	1
77	Produits exceptionnels	99	37
002	Résultat de fonctionnement reporté	420 947	420 947
013	Atténuation des charges	250	13 466
Total recettes réelles		829 820	842 975
042	Amortissements/quote-part des sub.	4 216	4 216
Total recettes d'ordre		4 216	4 216
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		834 036	847 191

Pré-CA 2020 - Représentation des recettes de fonctionnement hors quote-part de subventions



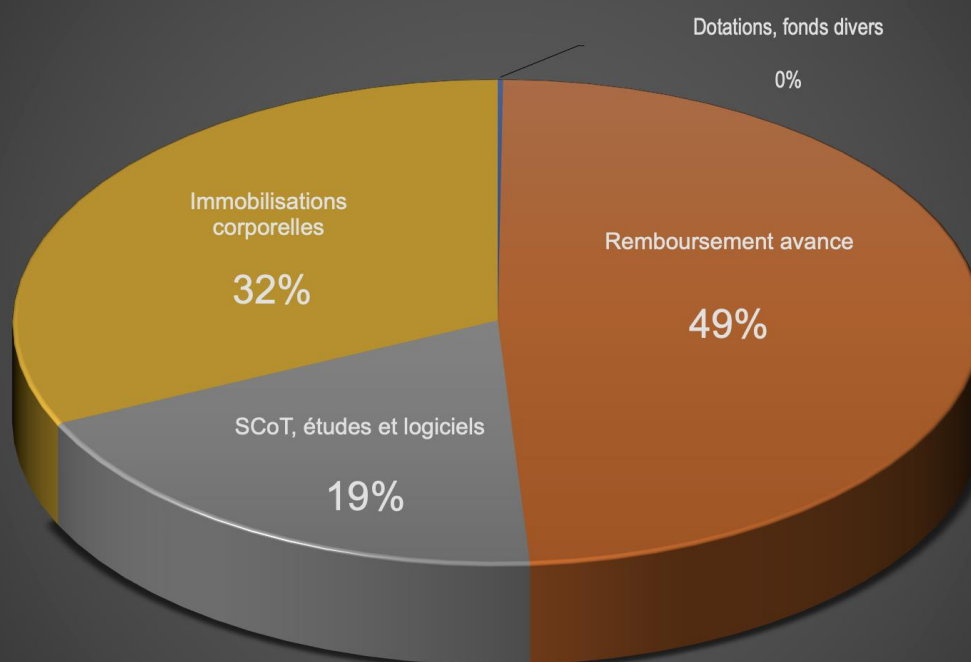
Nos prévisions de réalisation de recettes pour l'année 2020 seront conformes aux prévisions budgétaires, hormis le chapitre atténuations des charges. Ce chapitre enregistre les opérations relatives aux divers remboursements de notre assurance statutaire (remboursement arrêts maladie).

2 – Investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2020	Prévision CA 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	74	74
16	Remboursement avance	20 000	20 000
20	SCoT - Études - Logiciels	105 000	7 827
21	Immobilisations corporelles	116 983	13 118
Total dépenses réelles		242 057	41 019
040	Amortissements des subventions	4 216	4 216
Total dépenses d'ordre		4 216	4 216
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		246 273	45 235

Pré-CA 2020 - Représentation des dépenses d'investissement
hors amortissements



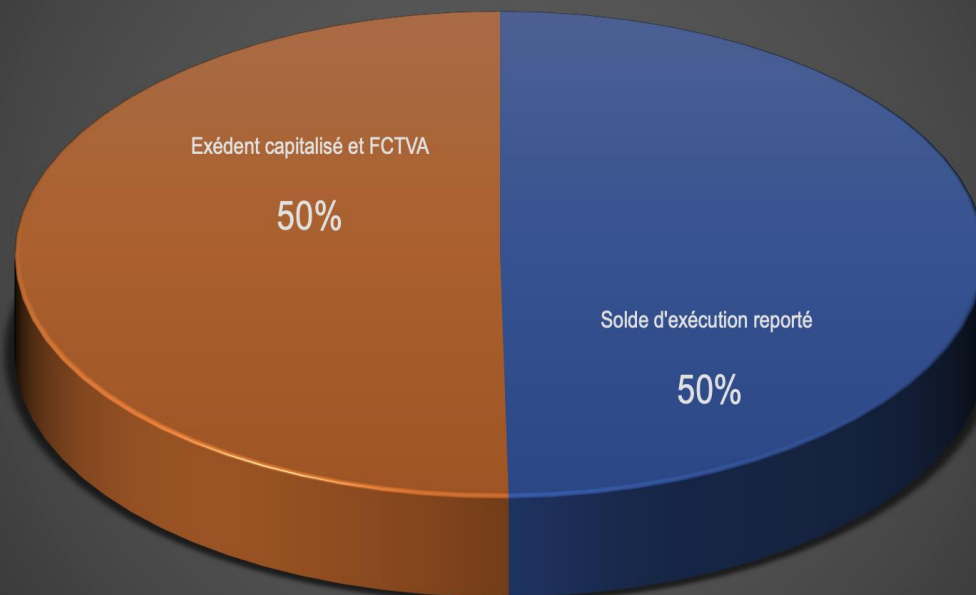
Les dépenses d'investissement sont elles aussi réduites à leur plus simple expression. Vous trouverez dans les chapitres 20 et 21 les dépenses habituelles en matière de logiciel auxquelles se sont ajoutées des acquisitions de matériels nomades pour faire face au télétravail qui s'est imposé lors du

confinement. Notons que l'année 2020 est l'avant dernière année de remboursement de l'avance remboursable, contractée en 2012 à la Communauté urbaine d'Arras.

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2020	Prévision CA 2020
001	Solde d'exécution SI reporté	89 152	89 152
10	Excédents capitalisés et FCTVA	71 212	90 167
Total recettes réelles		160 364	179 319
040	Amortissements des subventions	85 909	85 906
Total recettes d'ordre		85 909	85 906
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		246 273	265 225

**Pré-CA 2020 - Représentation des recettes d'investissement
hors subventions**



Rien de particulier pour cette section, hormis, une différence de 18 955 € dans le chapitre 10 « excédent capitalisé et FCTVA ». Cette différence s'explique par le souhait, après le vote du budget primitif 2020, de la préfecture de traiter le FCTVA immédiatement après l'année de l'exécution des dépenses. Nous avons donc enregistré en 2020, le FCTVA des années 2018 et 2019.

3 – Résultat de clôture prévisionnel de l'exercice

Excédent de fonctionnement d'environ de 428 k€

Excédent d'investissement d'environ 220 k€

Notez toutefois, pour la section de fonctionnement, que le bon résultat de clôture de l'exercice 2020 s'explique par le cumul des bons résultats enregistrés depuis plusieurs années. Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice (différence entre les recettes réelles et les dépenses de fonctionnement), est à peine excédentaire, de l'ordre de 7 000 €. Cela sous-entend que nos recettes de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté) qui se limitent aux cotisations, couvrent uniquement nos dépenses structurelles (dépenses de personnel, dépenses habituelles et courantes et les indemnités).

Toutes dépenses « nouvelles », exceptionnelles ou récurrentes, impacteront notre excédent de fonctionnement et à termes nos futures capacités d'investissement.

B – Budget Primitif 2021

1 – Objectif de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégager, grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et aux résultats d'investissements reportés, les crédits nécessaires aux financements des études, et aux crédits d'investissements et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du SCoT
- Proposer un maintien à 2,37 € de la participation par habitant
- Gestion du personnel :
 - o Les données relatives aux orientations choisies en matière de structure d'effectifs, temps de travail et charges de personnel resteront identiques aux prévisions 2020.

Le Scota emploie 4 agents dont 1 agent mis à disposition par la Communauté Urbaine d'Arras. 1 agent devrait être recruté pour la mise en œuvre du SCoT et la gestion du Système d'Information Géographique.

▪ Structure des effectifs	: 4 titulaires
▪ Catégorie des agents	: 2 catégories A, 1 B et 1 C
▪ Poste ouvert non pourvu	: 1 agent de catégorie A
▪ Quotité de temps	: 3 agents à TC, 1 agent à 15 % ETP
▪ Parité	: 2 femmes, 2 hommes
▪ Stagiaires	: 2 stagiaires étudiants (gratification)

2 – Prévisionnel

Pour le budget 2021, les dépenses réelles de fonctionnement seront constantes, hormis une dépense nouvelle et récurrente (contrat de 3 ans) de l'outil d'aide à la mise en

œuvre du SCoT (12 000 €/an). Le montant prévisionnel du chapitre 011, charges à caractère général, sera de l'ordre de 130 k€.

Les charges de personnel (chapitre 012) seront, quant à elles, en augmentation par rapport aux exercices précédents. En effet, suite au départ de Laurent FLAMENT, nous avons recruté notre nouveau directeur. Nous avons ajusté les crédits en fonction du grade. La prévision 2021 sera de l'ordre de 256 k€. Ce montant autorise également le recrutement d'un agent de catégorie A qui serait affecté au suivi du SCoT et la gestion du SIG du syndicat.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) seront maintenues au même niveau qu'en 2020. Il s'agit principalement des indemnités des élus.

La participation par habitant des EPCI sera proposée à 2,37 €.

Cette recette, ajoutée à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2020, permettra de couvrir les besoins de fonctionnement 2021 et de dégager de l'autofinancement.

Les dépenses d'investissements seront financées par l'autofinancement de la section de fonctionnement et par le résultat d'investissement reporté.

L'année 2021 et suivantes, seront marquées par la mise en œuvre du SCoT. Des dépenses d'investissements seront à programmer, après décision politique, au cours de l'année. Une étude à thématique plus large, et selon la prospective, pourra également être lancée durant l'année 2021, elle sera décidée et engagée, tout comme les actions à mener pour la mise en œuvre, dès lors que nos ambitions seront confirmées.

La volonté ici affichée est de laisser tous les moyens financiers existants pour permettre au Scota de porter sans contrainte la réalisation de sa compétence :

- La vocation du SCoT est de mettre en cohérence et de coordonner les politiques sectorielles des collectivités en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'implantations commerciales, d'environnement et de prévention des risques et nuisances
- Garantir un développement maîtrisé des territoires qui les composent, dans une perspective de développement durable
- Pour atteindre cet objectif de cohérence, la réflexion sur la planification ne peut se limiter à la partie la plus dense de l'agglomération mais doit s'élargir aux territoires périphériques qui constituent également le bassin de vie quotidienne des habitants

D'autres chantiers seront également travaillés en 2021. En effet, nous devons également nous préparer aux incidences sur notre SCoT, et vos EPCI, de la volonté du Gouvernement de porter, dans le cadre du plan biodiversité, à zéro l'artificialisation nette sur l'ensemble du territoire national. La Loi « Climat et résilience » en cours de débat orientera également nos décisions d'études à venir (jusqu'à une modification de notre SCoT ??.)